



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

18 juin 2021

Le Conseil des gouverneurs de la BCE confirme que l'existence de circonstances exceptionnelles continue de justifier l'exclusion de certaines expositions du ratio de levier

- Le Conseil des gouverneurs émet un avis confirmant que les circonstances exceptionnelles justifiant l'exclusion de certaines expositions du ratio de levier continuent d'exister
- L'avis est déterminant dans la décision de la supervision bancaire de la BCE d'autoriser les banques à exclure de leur ratio de levier certaines expositions sur les banques centrales
- La supervision bancaire de la BCE publie également une annonce concernant le ratio de levier

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé, en accord avec la supervision bancaire de la BCE, qu'il continuait d'exister des « circonstances exceptionnelles » permettant de prolonger l'autorisation pour les banques d'exclure temporairement de leur ratio de levier certaines expositions sur les banques centrales afin de soutenir la transmission de la politique monétaire de la BCE. Le Conseil des gouverneurs estime que la condition de circonstances exceptionnelles justifiant cette exclusion temporaire du calcul de la mesure des expositions totales des banques continue d'exister dans l'ensemble de la zone euro. Le Conseil des gouverneurs convient que, sur une base trimestrielle, la date à laquelle les circonstances exceptionnelles sont considérées comme ayant débuté est le 31 décembre 2019. Les autorités compétentes nationales de la zone euro qui prévoient d'exercer le pouvoir discrétionnaire prévu à l'article 429 bis du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) vis-à-vis des établissements moins importants peuvent s'appuyer sur cet avis émis par la BCE en tant qu'autorité monétaire de la zone euro.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Communiqué de presse / 18 juin 2021

Le Conseil des gouverneurs de la BCE confirme que l'existence de circonstances exceptionnelles continue de justifier l'exclusion de certaines expositions du ratio de levier

L'avis du Conseil des gouverneurs est une condition préalable pour que la supervision bancaire de la BCE autorise les établissements importants de la zone euro qu'elle supervise directement à **exclure de leur ratio de levier certaines expositions sur les banques centrales.**

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [William Lelieveldt](#),
au : +49 69 1344 7316.**

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France.